

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

**PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET
DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 102

présenté par
M. Lefrand-----
ARTICLE 9

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ainsi que la référence au préfet sont remplacées »,

les mots :

« est remplacée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.